

Le SPIP 47 : entre Incohérences et paradoxes !

Des années sans un tract rédigé préférant la négociation comme technique de dialogue social, aujourd'hui c'est la consternation et la solitude des agents du SPIP 47 qui s'expriment.

Depuis maintenant 10 mois et le début de la crise sanitaire que nous subissons tous, nous vivons avec l'incapacité de la direction à organiser le service. Les thèmes principaux : directives contradictoires et management de l'ancien temps.

*** Organisation de service :**

Depuis le premier confinement sanitaire, les agents du SPIP 47 ont pu démontrer leurs réelles capacités d'adaptation avec pas moins de 5 organisations de service successives. Mais encore si la logique prévalait !

Les changements de consignes ne prennent jamais en compte la réalité des délais et nos charges de travail, ce qui rend nos organisations chaotiques (convocation, annulation de convocation, reconvoction, préparation de projet, annulation de projet, nouvelle réunion de préparation...)

*** Note de service :**

Par note de service transmise par mail le 9 octobre 2020 le DFSPIP limite drastiquement les personnes pouvant être reçues en présentiel. Cette note de service n'est accompagnée d'aucune autre directive concernant les conséquences qu'elle porte. Les rapports initiaux d'évaluation à 3 mois sont toujours demandés alors même que nous ne sommes pas autorisés à rencontrer la personne. Les CPI s'organisent sans prendre en compte cette situation.

Les rapports 723-15 sont également attendus dans les mêmes conditions sans qu'une demande de report ne soit anticipée par notre direction. Aucune consigne n'est donnée concernant les probables difficultés rencontrées dans le suivi en distanciel. Aucune communication, même réclamée, n'est faite sur le niveau d'information des juges sur nos critères d'accès aux personnes placées sous main de justice.

Nous demandons à ce que notre direction prenne ses responsabilités, assume sa note, et surtout ses conséquences, notamment celle de notre incapacité à assurer nos missions de manière efficiente puisque dans l'impossibilité de recevoir les PPSMJ en présentiel et de rendre compte des situations au magistrat en l'état.

*** Télétravail :**

Début novembre 2020, nous sommes à nouveau confinés. Aucune directive de la part de notre Direction concernant le télétravail. Pourtant, le SPIP n'a jamais accueilli autant de stagiaires, multipliant ainsi les contacts dans un service à effectif présent complet. Il faut attendre que les syndicats interviennent pour qu'enfin, une organisation de service impliquant 2 jours de télétravail

hebdomadaire soit mise en place. Le 15 décembre, sans aucun motif, la direction ordonne de limiter le télétravail à une journée par semaine. Plusieurs CPIP, individuellement et avec insistance, ont dû manifester leur incompréhension pour que la hiérarchie revienne sur cette directive allant à contre courant de l'état d'urgence sanitaire, et l'abandonne.

Mais paradoxalement, le DFSPPI nous parle de programmes collectifs et de mesure de justice restaurative à mettre en place dans l'année (réunion le 22 janvier en ce sens pour les programmes collectifs) : **nous ne pouvons pas voir les PPSMJ en individuel mais en collectif : aucun problème!!!**

*** Réunion :**

Face à toute cette insécurité, les agents n'ont de cesse de réclamer des temps d'échange adaptés à la crise sanitaire et ainsi rompre avec la traditionnelle unique descente d'information... Réponse de la direction : deux mini réunions pendant la première semaine des vacances de fin d'année avec une partie de l'équipe. Les autres devront récupérer les informations auprès de leurs collègues et attendront les prochaines NDS.

Par exemple, très récemment, il s'est tenu une **réunion organisée par la direction sur la thématique des ESR sans aucun CPIP présent**. Encore une incohérence que nous ne comprenons pas au regard de nos interrogations sur le sujet, d'autant plus qu'elles sont davantage présentes dans nos pratiques professionnelles.

Mais quelle importance puisque rien n'est repris par la Direction restant persuadée de la qualité de son travail d'organisation...

L'incompétence de notre hiérarchie touche à son paroxysme avec sa gestion de l'absence pour d'une collègue depuis juillet 2020. La direction ne s'inquiète de son effectif qu'en octobre à la suite de remontrance des magistrats demandant à l'ensemble des agents de « prendre en charge » 5 dossiers sans réaffectations officielles sur APPI malgré les demandes insistantes des agents... Cette prise en charge alternative se résume en un entretien de 10 minutes...

Donc nous ne pouvons pas convoquer les personnes de nos effectifs mais nous pouvons convoquer ceux de l'effectif de notre collègue absente ?!

Le DFSPPI ne décidera qu'en janvier 2021 de la réaffectation de son effectif par la DPIP arrivée le 04.01.2021 en lui laissant la charge de rechercher l'ensemble des dossiers disséminés dans tous les bureaux...

Et que dire de la gestion de l'arrivée un 28 DÉCEMBRE 2020 de deux agents contractuels. Quoi de mieux que d'affecter ces agents non formés sur deux secteurs géographiques voir deux pôles d'intervention. Ce qu'aucun titulaire n'accepterait... Pourtant les agents avaient proposé plusieurs alternatives pertinentes et cohérentes restées dans l'oreille d'un sourd...

Cependant, aujourd'hui les agents ont atteint les limites de leur capacité d'adaptation monsieur le directeur. Il est temps de prendre vos responsabilités et d'organiser véritablement et logiquement votre service !